



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES**

Le 21 mars 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, tenue le 21 mars 2024, à 19 h au Centre municipal Aimé-Guérin situé au 5365, boulevard Saint-Laurent à Sainte-Catherine.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac et président  
M. Jean-Michel Roy, conseiller municipal de la Ville de Candiac  
M. Vincent Chatel, conseiller municipal de la Ville de Candiac  
Mme Jocelyne Bates, mairesse de la Ville de Sainte-Catherine et vice-présidente  
M. Michel LeBlanc, conseiller municipal de la Ville de Sainte-Catherine  
M. Martin Gélinas, conseiller municipal de la Ville de Sainte-Catherine  
M. Sylvain Bouchard, conseiller municipal substitut de la Ville de Sainte-Catherine  
M. Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant  
Mme Chantale Boudrias, conseillère municipale de la Ville de Saint-Constant  
M. Sylvain Cazes, conseiller municipal de la Ville de Saint-Constant  
M. André Camirand, conseiller municipal substitut de la Ville de Saint-Constant

Le quorum est constaté, sous la présidence de monsieur Normand Dyotte.

Mme Chantale Boudrias, conseillère de la Ville de Saint-Constant et M. André Camirand, conseiller municipal substitut de la Ville de Saint-Constant, présent à la séance plénière et absent à la séance publique dû à la présence d'un citoyen.

Messieurs Claude Brosseau, directeur et Francis Pelletier, secrétaire-trésorier sont également présents.

**1.0 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**

**2024-03-040 Adoption de l'ordre du jour**

**2.0**

Il est proposé par M \_\_\_\_\_, appuyé par M \_\_\_\_\_ et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Il est 19 h \_\_\_\_\_.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-03-041**    **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 février 2024**  
**3.1**

Il est proposé par M. \_\_\_\_\_, appuyé par M. \_\_\_\_\_, et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 février 2024 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-03-042**    **Fin d'emploi de pompiers à temps partiel**  
**4.1**

CONSIDÉRANT la lettre de démission de l'employé no. 1346;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M \_\_\_\_\_, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration mette fin au lien d'emploi avec l'employé no. 1346 rétroactivement au 13 mars 2024.

Les membres du conseil d'administration tiennent à le remercier pour les 6 années de service auprès de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-03-043**    **Embauche d'un technicien en prévention incendie temps plein**  
**4.2**

CONSIDÉRANT la démission en janvier 2023 d'un technicien en prévention incendie;

CONSIDÉRANT les besoins de la Régie en matière de prévention incendie

CONSIDÉRANT le processus de recrutement complet, le comité en dotation a émis ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M \_\_\_\_\_, appuyé par M \_\_\_\_\_, et il est unanimement résolu:

QUE le conseil d'administration nomme monsieur Alexandre Tanguay à titre de technicien en prévention incendie à temps plein à compter du 8 avril 2024;

Les conditions de travail sont celles déterminées dans le contrat de travail signé par les parties.

Monsieur Tanguay est assujéti à une période d'essai équivalente à six cent trente (630) heures travaillées débutant à son premier jour de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-03-044**    **Fin de la période d'essai et nomination à titre de Chef de division greffe et finances, et secrétaire-trésorier**  
**4.3**

CONSIDÉRANT que monsieur Francis Pelletier a été nommé à la fonction de secrétaire-trésorier lors de l'assemblée du 24 août 2023;

CONSIDÉRANT que monsieur Pelletier était assujéti à une période d'essai de 6 mois travaillés débutant à son premier jour en fonction;

CONSIDÉRANT que ce dernier s'est acquitté de ses tâches à la satisfaction de son supérieur et qu'une évaluation de son rendement a été complétée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M \_\_\_\_\_, appuyé par M \_\_\_\_\_ et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration mette fin à la période d'essai de monsieur Francis Pelletier et le nomme au poste de Chef de division greffe et finance, et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-03-045**    **Autorisation de signature du projet pilote permettant de garantir 168 heures par cycle de travail à des pompiers temporaires**  
**4.4**

CONSIDÉRANT le désir de la direction de la Régie d'améliorer la conception et la gestion des horaires de travail tout en réduisant les heures supplémentaires;

CONSIDÉRANT l'existence d'un problème d'attribution des quarts de travail en raison du ratio actuel entre les pompiers temporaires et les quarts rotatifs à pourvoir chaque jour (5 quarts);

CONSIDÉRANT l'intention commune de l'Association des pompiers de la Régie incendie et de la direction de la Régie de mettre en place ce projet pilote pour faciliter la création et la gestion des horaires des pompiers temporaires pendant la période estivale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M \_\_\_\_\_, appuyé par M \_\_\_\_\_, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration autorise le président et le directeur à signer l'entente relative au projet pilote permettant d'ajouter jusqu'à 8 pompiers temporaires sur un horaire de 168 heures garanties par cycle de travail

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-03-047** **Autorisation de signature du projet pilote pour modification de poste**  
**4.5** **temporaire**

CONSIDÉRANT les ententes conclues entre les Villes de Candiac et de Delson pour les opérations incendie;

CONSIDÉRANT les différentes discussions entre les représentants de la Régie et les représentants de l'Association des pompiers de la Régie incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M \_\_\_\_\_, appuyé par M \_\_\_\_\_, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration autorise le président et le directeur à signer l'entente convenue entre les parties de mettre en place les composantes d'un projet pilote afin de changer le statut du dernier poste de pompier éligible temporaire au poste de lieutenant temporaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-03-048** **Fin de la période d'essai et confirmation de nomination de 4 pompiers**  
**4.6** **temporaires**

CONSIDÉRANT que messieurs Maxime Monette, Charles Prince-Patenaude, Guillaume Mollet et Dominico Massimo ont été nommés à la fonction de pompier temporaire lors de l'assemblée du 15 juin 2023;

CONSIDÉRANT que messieurs Maxime Monette, Charles Prince-Patenaude, Guillaume Mollet et Dominico Massimo étaient assujettis à une période d'essai équivalente à mille deux cents (1200) heures travaillées débutant à son premier jour de travail.

CONSIDÉRANT que messieurs Maxime Monette, Charles Prince-Patenaude, Guillaume Mollet et Dominico Massimo se sont acquittés de leurs tâches à la satisfaction de leur supérieur et qu'une évaluation de leur rendement a été complétée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M \_\_\_\_\_, appuyé par M \_\_\_\_\_, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration mette fin à la période d'essai de messieurs Maxime Monette, Charles Prince-Patenaude, Guillaume Mollet et Dominico Massimo et confirme ceux-ci à leur poste de pompier temporaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-03-049**    **Avis de motion, dispense de lecture, et présentation et dépôt du projet de**  
**7.1**            **règlement 34-2024 relatif au traitement des membres du conseil de la Régie**

Avis de motion et dispense de lecture est donné par M \_\_\_\_\_, que sera adopté à une séance ultérieure le règlement 34-2024 relatif au traitement des membres du conseil d'administration de la Régie.

M \_\_\_\_\_, présente le projet de règlement 34-2024 relatif au traitement des membres du conseil de la Régie et dépose ledit projet de règlement conformément à la loi.

**2024-03-050**    **Autorisation de signatures - Entente intermunicipale avec la Ville de**  
**7.2**            **Saint-Constant - Fourniture de services professionnels en communications**

CONSIDÉRANT les besoins en communication de la Régie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant a les ressources et la compétence pour offrir un service en communication à la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M \_\_\_\_\_, appuyé par M \_\_\_\_\_, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration autorise le président ou en son absence la vice-présidente, et le directeur, ou en son absence le secrétaire-trésorier, à signer,

pour et au nom de la Régie, l'entente intermunicipale relative à la fourniture de service en communication avec la Ville de Saint-Constant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-03-051**     **Autorisation de signatures - Entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Constant - Fourniture de service en technologie de l'information**  
**7.3**

CONSIDÉRANT que l'entente actuelle relative à la fourniture de service en technologie de l'information avec la Ville de Saint-Constant a besoin d'être mise à jour ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant a les ressources et la compétence pour continuer à offrir un service en technologie de l'information à la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M \_\_\_\_\_, appuyé par M \_\_\_\_\_, et il est unaniment résolu :

QUE le conseil d'administration autorise le président ou en son absence la vice-présidente, et le directeur, ou en son absence le secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Régie l'entente intermunicipale relative à la fourniture de service en technologie de l'information avec la Ville de Saint-Constant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.1**     **Dépôt de la liste des salaires du mois de février 2024 et des dépenses de janvier et février 2024**

Le secrétaire-trésorier dépose trois (3) tableaux :

La liste des salaires au montant de 687 121,40 \$, selon la liste déposée en date du 21 mars 2024 et couvrant la période du 22 janvier au 18 février 2024;

La liste des paiements du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2024, au montant total de 71 361,91 \$.

La liste des paiements du 1<sup>er</sup> au 29 février 2024, au montant total de 262 500,89 \$.

**2024-03-052**     **Abrogation de la résolution 2024-01-022 (Adoption du règlement 2024-05 modifiant l'objet du règlement d'emprunt 2022-09-01 décrétant une dépense et un emprunt de 2 103 000\$ pour la préparation des plans et devis**  
**8.2**

**et la surveillance des travaux de construction d'une caserne incendie à Candiak)**

CONSIDÉRANT que la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'une caserne incendie à Saint-Constant /Sainte-Catherine sera incorporé dans un projet de règlement d'emprunt couvrant l'ensemble des travaux pour la construction de cette caserne;

CONSIDÉRANT que le règlement 2024-05 n'a pas été publié ni promulgué;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M \_\_\_\_\_, appuyé par M \_\_\_\_\_, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration abroge la résolution 2024-01-022 (adoption du règlement 2024-05 modifiant l'objet du règlement 2022-09-01 décrétant une dépense et un emprunt de 2 103 000\$ pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'une caserne incendie à Candiak)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-03-053 8.3 Adoption du Règlement 35-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 25 000 000 \$ pour la construction d'une caserne incendie à Saint-Constant/Sainte-Catherine**

CONSIDÉRANT le projet de règlement 35-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 25 000 000 \$ pour la construction d'une caserne incendie à Saint-Constant/Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT que la construction de la caserne incendie inclus les coûts des plans et devis, de la surveillance, de la construction, de l'aménagement, des équipements, de l'ameublement et des accessoires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M \_\_\_\_\_, appuyé par M \_\_\_\_\_, et il est unanimement résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante à la présente résolution;

QUE le conseil d'administration autorise l'adoption du règlement 35-2024 pour la construction d'une caserne incendie à Saint-Constant/Sainte-Catherine décrétant une dépense et un emprunt de 25 000 000;

QU'une copie de la présente résolution, accompagnée du règlement adopté, soit transmise aux villes pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-03-054**    **Octroi et autorisation de signatures – Offre de services professionnels en génie structure**  
**8.4**

CONSIDÉRANT le besoin de réaliser la préparation du devis de performance structuraux pour la construction de la caserne incendie de Saint-Constant/Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Services Conseils en Structure BCA Inc. au montant de 67 720,28 \$ incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M \_\_\_\_\_, appuyé par M \_\_\_\_\_, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil octroi et autorise la signature par le directeur, ou en son absence le secrétaire-trésorier, à signer l'offre de service professionnels, pour la préparation du devis de performance structuraux pour la construction de la caserne incendie de Saint-Constant/Sainte-Catherine au montant de 67 720,28 \$ incluant les taxes;

ET QUE cette dépense sera assumée par une appropriation du règlement d'emprunt relatif la construction d'une caserne incendie à Saint-Constant /Sainte-Catherine, règlement en processus d'autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-03-055**    **Demande d'aide financière – Programme ClimatSol-Plus – Volet 2**  
**8.5**

CONSIDÉRANT le rapport final 23E1078 : Évaluation environnementale de site, phases I et II et le rapport final 23G2002R : Étude géotechnique préliminaire et caractérisation environnementale des sols;

CONSIDÉRANT que la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries désire présenter une demande d'aide financière au *Programme ClimatSol-Plus – volet 2* du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCP) pour la décontamination du terrain de la future caserne incendie de Saint-Constant/Sainte-Catherine;



CONSIDÉRANT que la Régie a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M \_\_\_\_\_, appuyé par M \_\_\_\_\_, et il est unanimement résolu :

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au programme susmentionné afin d'obtenir une subvention pour la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries;

QUE la Régie s'engage, si elle obtient une telle aide financière, à payer sa part des coûts admissibles et à assumer tous les coûts non admissibles au programme associés au projet, y compris tout dépassement de coûts;

QUE le secrétaire-trésorier et/ou le directeur soient désignés signataires et autorisés à déposer la demande d'aide financière et tout autre document qui en découle, pour et au nom de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-03-056**    **Octroi et autorisation de signatures – Offre de services professionnels en**  
**8.6**            **matière d'efficacité énergétique et de développement durable**

CONSIDÉRANT le besoin de réaliser un plan directeur d'énergie et de durabilité dans le cadre de la construction de la caserne incendie de Saint-Constant/Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT le l'offre de services professionnels de TST au montant de 94 279,50 \$ incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M \_\_\_\_\_, appuyé par M \_\_\_\_\_, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil octroi et autorise la signature par le directeur, ou en son absence le secrétaire-trésorier, à signer l'offre de service professionnel, pour la préparation d'un plan directeur d'énergie et de durabilité dans le cadre de la construction de la caserne incendie de Saint-Constant/Sainte-Catherine au montant de 94 279,50 \$ incluant les taxes;

ET QUE cette dépense sera assumée par une appropriation du règlement d'emprunt relatif la construction d'une caserne incendie à Saint-Constant /Sainte-Catherine, règlement en processus d'autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Période de questions**

Il est procédé à une période de questions.

La période de questions débute à 19 h et se termine à 19 h .

### **2024-03-057 12.0 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M , appuyé par M , et il est unanimement résolu de lever la séance à 19 h .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Normand Dyotte  
Président

---

Francis Pelletier  
Secrétaire-trésorier